1 Introduction
2 Analyse des dangers : fichetox_acidesulfurique_batteries
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Acide sulfurique
2.5.2 Oléum (...%SO3)
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit fichetox_acidesulfurique_batteries
Company	-
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

modyva

groupe cohezio

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fichetox_acidesulfurique_batteries**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : fichetox_acidesulfurique_batteries

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fichetox_acidesulfurique_batteries**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	-
État physique	liquide
Forme	huileux, visqueux
pH	Non disponible
Usage	
Date FDS	2020-11-01

La FDS date du 2020-11-01. Elle a donc 5 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n’a pas identifié d’erreur de classification dans la FDS.

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d’avertissement : Not Applicable

Pictogrammes (SGH) :

Mentions de danger :

Conseils de prudence :

Transport :

- ADR : pas disponible
- RID : pas disponible
- ADN : pas disponible

- IMDG : pas disponible
- IATA : pas disponible
- UN : pas disponible

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

skin : 1. Appeler immédiatement le SAMU.
2. Retirer les vêtements souillés (avec des gants adaptés).
3. Laver la peau abondamment à grande eau pendant ≥ 15 min.
4. Consulter un médecin dans tous les cas.

eyes : 1. Appeler immédiatement le SAMU.
2. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l’eau courante pendant ≥ 15 min, en écartant bien les paupières.
3. Si la victime porte des lentilles de contact, les retirer avant le rinçage.
4. Consulter un ophtalmologiste ; si nécessaire, signaler le port de lentilles.

ingestion : 1. Solution concentrée (pH < 2 ou quantité importante) : appeler immédiatement le SAMU, faire transférer la victime par ambulance en milieu hospitalier dès que possible.
- Si inconsciente : position latérale de sécurité et manœuvres de réanimation si nécessaire.
- Si consciente : rincer la bouche avec de l’eau, ne pas boire ni provoquer de vomissements.
2. Solution diluée (pH > 2 ou quelques gouttes) : appeler rapidement un centre antipoison.
- Si inconsciente : position latérale de sécurité et manœuvres de réanimation si nécessaire.
- Si consciente : rincer la bouche avec de l’eau, ne pas boire ni provoquer de vomissements.
3. En cas de symptômes, consulter un médecin.
4. Préciser le pH de la solution responsable (risques particulièrement graves lorsque pH < 2).

inhalation : 1. Évacuer la victime hors de la zone polluée en prenant les précautions nécessaires pour les sauveteurs.
2. Si inconsciente : placer en position latérale de sécurité et, si besoin, mettre en œuvre des manœuvres de réanimation.
3. Si consciente : maintenir au repos maximal, retirer les vêtements souillés (gants adaptés) et commencer une décontamination cutanée et oculaire

immédiatement à grande eau pendant ≥ 15 min.

4. En cas de symptômes respiratoires ou d'œdème pulmonaire potentiel, consulter rapidement un médecin et prévenir du risque d'œdème pulmonaire lésionnel dans les 48 h suivant l'exposition.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Acide sulfurique

Identification

- N° CAS : 7664-93-9
- N° EINECS : 231-639-5

Concentration :greater or equal to 15.0

Dangers :

- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (mg/m³) : 0.2

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

FICHENovembre 2020Fiche n°30 - Acide sulfuriqueFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Acide sulfurique »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.2 Oléum (...%SO3)

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : None

Concentration :from 0.0 to 0.0

Dangers :

- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants – Choisir le matériau en fonction de la concentration d'acide sulfurique (voir tableau ci-dessus). • Concentrations < 30 % : caoutchouc naturel, caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile, polychloroprène, polyéthylène, polyméthylméthacrylate (PVC), Viton®, Viton®/caoutchouc butyle, Barrier® ou Silver Shield/4H®.
Yeux	Lunettes / écrans faciaux – Utiliser des équipements résistants aux acides, couvrant entièrement le visage. – Lunettes de sécurité avec protections latérales, ou écran facial complet. – Les lunettes doivent être résistantes aux acides et offrir une protection contre les éclaboussures.
Peau	Gants – Choisir le matériau en fonction de la concentration d'acide sulfurique (voir tableau ci-dessus). • Concentrations < 30 % : caoutchouc naturel, caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile, polychloroprène, polyéthylène, polyméthylméthacrylate (PVC), Viton®, Viton®/caoutchouc butyle, Barrier® ou Silver Shield/4H®. • Concentrations 30 %–70 % : idem que ci-dessus sauf le caoutchouc nitrile. • Concentrations > 70 % : caoutchouc butyle, polyéthylène,

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
	Viton®, Viton®/caoutchouc butyle, Barrier® ou Silver Shield/4H®.
Système respiratoire	Masques respiratoires / filtres – Filtre E2P3 ou BE2P3 pour les activités générant des aérosols. – Appareils filtrants munis d'un filtre de type E2P3 ou BE2P3 lorsqu'une activité génère des aérosols.
Corps	Vêtements de protection / combinaisons – Combinaison ou tablier résistant aux acides (acide sulfurique). – Bottes ou chaussures fermées, écrans faciaux ou lunettes de sécurité avec protections latérales. – Le vêtement doit être fabriqué à partir de matériaux résistants aux acides (ex.: caoutchouc butyle, Viton®, Barrier®).

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :... 1. Information et formation des travailleurs • Instruire le personnel sur les risques, précautions, mesures d'hygiène et mesures d'urgence. • Former les opérateurs aux moyens d'extinction (extincteurs, robinet d'incendie armé...). 2. Hygiène corporelle et vestimentaire • Lavage soigneux des mains (savon et eau) après manipulation. • Changement de vêtements de travail ; ces vêtements sont fournis gratuitement et remplacés si besoin. • Ne pas quitter l'établissement avec les vêtements ou chaussures de travail. • Interdire fumer, vapoter, boire ou manger sur le lieu de travail. 3. Manipulation • N'entreposer que des quantités réduites, ne dépassant pas celles nécessaires à une journée de travail. • Éviter tout contact avec la peau et les yeux ; éviter l'inhalation de vapeurs, aérosols ou brouillards. • Effectuer en système clos toute opération industrielle qui s'y prête. • Prévoir un captage des émissions à leur source et une ventilation conforme à la réglementation. • Réduire le nombre de personnes exposées aux solutions aqueuses d'acide sulfurique. • Éviter tout rejet atmosphérique d'acide sulfurique. • Faire évaluer annuellement l'exposition en air par un organisme accrédité (sauf risque faible). • Signaliser les espaces où la substance est stockée ou manipulée. • Ne jamais travailler sur ou dans des cuves et réservoirs contenant ou ayant contenu de l'acide sulfurique sans précautions d'usage. • Nettoyer régulièrement les locaux et postes de travail pour éliminer toute contamination accidentelle. • Éviter surchauffes locales, projections de liquide et formation de vapeurs/brouillards lors des vidanges, transvasements, dilutions ou

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
	dissolutions. • Verser l’acide sulfurique dans l’eau lentement, par petites quantités et en agitant ; NE JAMAIS VERSE D’EAU DANS L’ACIDE.
Conditions d’un stockage sûr, y compris d’éventuelles incompatibilités	Conditions d’un stockage sûr :... - Stocker les solutions aqueuses d’acide sulfurique dans des locaux frais et sous ventilation mécanique permanente. - Tenir à l’écart de la chaleur, des surfaces chaudes, de toute source d’inflammation (étincelles, flammes nues, rayons solaires...) et à l’écart des produits incompatibles tels que les bases. - Utiliser des récipients en acier inoxydable ou en acier carbone ; le verre est utilisable pour de petites quantités mais doit être protégé par une enveloppe extérieure convenablement ajustée. - Fermer soigneusement les récipients et les étiqueter conformément à la réglementation. - Reproduire l’étiquetage en cas de fractionnement. - Effectuer les vidanges, transvasements, dilutions, dissolutions de manière à éviter les surchauffes locales, les projections de liquide et la formation de vapeurs/brouillards/aérosols. - Le sol des locaux doit être imperméable, incombustible et résistant à la corrosion, et former une cuvette de rétention afin qu’en cas de déversement, la substance ne puisse se répandre au dehors. - Mettre à disposition dans ou à proximité immédiate du local/zone de stockage les moyens d’extinction adaptés à l’ensemble des produits stockés.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	N/A